



PROJET EDUCATIF

ACCUEILS DE LOISIRS DU CENTRE SOCIAL DU CANTON DE POUILLY-SUR-LOIRE

Le projet éducatif traduit l'engagement du Centre Social du Canton de Pouilly-sur-Loire, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

PROJET EDUCATIF

ACCUEILS DE LOISIRS DU CENTRE SOCIAL DU CANTON DE POUILLY-SUR-LOIRE

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs du Centre Social à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités du Centre Social et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports :
 - de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
 - d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs énoncés,
 - de faire le lien avec d'autres dispositifs (contrat enfance jeunesse...).

LE PROJET

définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les accueils de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par le Centre Social du canton de Pouilly-sur-Loire organisant l'accueil pour informer des conditions de déroulement de celui-ci.

1. Statut de l'organisateur

Régi par les dispositions de la loi sur les associations (1901), le Centre Social est une association indépendante, adhérente à la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre et à la Fédération Nationale des Centres Sociaux de France.

Administrée par un Conseil d'Administration de 26 personnes (12 membres de droit et 14 membres élus par l'Assemblée Générale), l'association emploie 17 salariés (au 30/09/2012).

Le territoire d'influence du Centre Social est situé en Bourgogne, dans le département de la Nièvre, à 40 km au nord de Nevers.

Composé des 11 communes de Bulcy, Garchy, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Saint-Laurent-L'Abbaye, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Tracy-sur-Loire et Vielmanay, ce territoire rassemble 5993 habitants (INSEE : populations légales en vigueur en 2006) au sein du Canton de Pouilly-sur-Loire et de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

Le Centre Social a adopté ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2000, modifiés à l'article 8 lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2001.

Dans l'article 3, les administrateurs ont défini l'objet suivant de l'association :

« L'association a pour objectif de promouvoir ou coordonner toutes activités ou services à caractère social, médico-social, culturel ou d'animation avec le concours et au bénéfice des habitants, notamment du canton de Pouilly sur Loire. Son action d'animation globale s'inscrit dans le cadre d'une politique concertée de développement social local. A ce titre le Centre Social est accessible à toutes populations sans discrimination de principe.

Le Centre Social pourra accueillir, promouvoir et éventuellement associer tous groupements ou services dont les buts et valeurs sont compatibles avec ceux de l'association.

Le Centre Social agit en liaison étroite avec l'ensemble des collectivités locales, institutions ou organismes publics ou privés concernés par ses projets ou son action. »

2. Champ d'Actions

Le Centre Social s'inscrit dans les orientations que se doit de mettre en œuvre un Centre Social agréé et affilié à la Fédération des Centres Sociaux. Celles-ci s'articulent autour des valeurs de la charte des Centres Sociaux, adoptée en 2000 :

« Le Centre Social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. »

« Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. »

3. Cadre d'intervention

Un projet éducatif est toujours inséré dans l'environnement dans lequel il va évoluer. Ouvert sur son territoire, le Centre Social du canton de Pouilly-sur-Loire est un organisme qui s'intéresse à l'enfance, la jeunesse, la famille, les personnes âgées, non seulement dans le cadre des loisirs mais également dans le domaine des services.

Conscients des limites propres à notre cadre d'intervention, nous comptons contribuer aux côtés d'autres institutions (l'école, la famille, les collectivités...) à l'épanouissement des adultes de demain.

Notre réflexion sur les Accueils de Loisirs est élaborée à partir de 4 axes fondamentaux :

1. Un espace privilégié

Si l'accueil de loisirs reste un lieu très attaché à la qualité de la vie quotidienne (bonne hygiène de vie...), il apparaît aujourd'hui comme un espace privilégié. Les temps de loisirs offrent la possibilité de vivre différemment, de s'initier aux responsabilités et à l'autonomie, enfin de s'éveiller à d'autres activités.

2. Une aspiration à la liberté

Notre volonté éducative suppose une pédagogie à la responsabilisation, au développement des capacités à s'organiser, à s'évaluer et à la réciprocité. Il est important de donner les moyens aux enfants de se prendre en charge selon leurs capacités.

3. Une insertion sociale

L'Accueil de Loisirs n'est pas un lieu à part, même si on peut y vivre "autrement". L'exercice de cette vie différente trouve ses limites dans les lois civiles. Nous devons favoriser l'épanouissement de la personnalité dans le processus de toute insertion sociale. L'Accueil de Loisirs se propose comme un cadre par excellence de l'apprentissage de la vie en collectivité.

Le respect de l'autre et de la différence, la tolérance, la solidarité, la citoyenneté ... sont autant de valeurs qui nous animent et qui renforcent le plaisir d'être, de faire et de vivre ensemble.

4. Des effets éducatifs

Nous ne prétendons pas refaire l'éducation d'un enfant lors de nos accueils. Nous savons, que les effets éducatifs ne se limitent pas à la durée de nos séjours ! En effet, une expérience agréablement vécue, une sensation forte, bref tous ces moments fortement investis par les enfants, hors de son environnement habituel, ont des incidences qui durent bien après la fin des accueils.

4. Référence au Projet Social

Le Projet Educatif des Accueils de Loisirs du Centre Social s'inscrit dans les orientations du Projet Social 2013-2016 du Centre Social :

1. Accueillir

- Promouvoir la connaissance du projet de la structure

- Favoriser et prendre en compte l'expression des publics
- Apporter une ou des réponses aux demandes

2. Animer

- Favoriser l'émergence de projets individuels ou de groupes
- Favoriser les échanges, l'ouverture aux autres, à l'ailleurs et à la différence
- Positionner le Centre Social comme un acteur d'animation cantonale
- Proposer des projets fédérateurs, mobilisateurs, favorisant le partenariat local

3. Aider et Soutenir

- Permettre aux personnes du canton, rendues dépendantes par le handicap, l'âge, la maladie ou autres de demeurer à leur domicile.
- Maintenir le lien social entre les habitants du canton
- Etre un lieu ressource pour les collectivités, les associations, les demandeurs d'emploi, ...

4. Accompagner

- Donner les moyens et outils à chacun d'accéder à une prise de responsabilités
- Favoriser l'accession de chacun à l'autonomie
- Agir collectivement sur une ou des problématiques récurrentes

5. Les objectifs du projet

Objectif transversal :

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

Objectifs généraux :

Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance ;

- Etre acteur de sa vie ;
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies ;
- Renforcer la solidarité ;
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper ;
- Participer à la transformation de la société ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Rendre service aux familles.

Aider chacun de la petite enfance à l'âge adulte à s'instruire, à progresser et s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective.

Au niveau individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles sont interculturelles et visent à favoriser les rencontres, les échanges, le partage.

Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage... Il peut s'agir aussi de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilités et des engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité. Ainsi, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création, une première rencontre avec un artiste, une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel.

6. Les lieux d'accueil et les groupes

Les lieux d'implantation des activités enfance jeunesse dépendent de locaux mis à disposition par les collectivités qui nous soutiennent et nous accompagnent.

Nos implantations sont choisies en fonction de leurs possibilités d'activités, de découvertes et de contacts avec la population locale.

Les enfants "revendiquent" le désir d'être avec des copains pour vivre ensemble les mêmes joies... et les mêmes difficultés. Cette volonté se confirme dans les accueils de loisirs : un enfant s'inscrit pour l'attrait d'une activité mais sans délaisser la dimension humaine de l'accueil.

Aussi notre conception des vacances met en place un dispositif souple et modulable : des groupes à petit effectif (de 8 à 48 maximum).

Si nous admettons qu'un groupe ne se limite pas à l'addition de plusieurs personnalités mais possède bien un fonctionnement et une identité propres, alors seul le petit effectif donne au groupe les moyens d'être opérationnel et d'assumer son entité.

Un petit groupe, ce n'est pas un grand groupe en miniature. La vie en petit groupe agit en soi comme pouvoir régulateur, "exigeant" de chacun qu'il sorte de son comportement habituel, mais à travers des relations privilégiées qui respectent la personnalité de chaque membre.

Le petit effectif facilite l'intégration du groupe dans son milieu d'accueil (contacts plus authentiques). Mais il produit aussi de l'illusion qui se traduit par cette volonté de vivre en état de singulier/pluriel. Si les encadrants ne doivent pas induire ce phénomène (exemple des "gentils organisateurs" dans les "clubs" comme simulacre d'une communication directe...), ils ne doivent pas non plus aller à son encontre.

7. La notion d'activité

D'une manière générale, nous évitons dans nos accueils de loisirs d'habituer les enfants à une surdose d'activités qui au bout du compte ne feraient que masquer un véritable projet pédagogique.

L'activité reste pour nous un support de découverte et d'éveil qui évolue dans un environnement ludique et créatif où l'enfant est avant tout actif et acteur de ses propres loisirs.

L'activité doit permettre, dans un contexte nouveau, d'expérimenter, d'apprendre à se saisir de responsabilités ... Dans le partage de sensations nouvelles, l'activité reste enfin le support idéal pour tisser entre les enfants de meilleures relations.

L'activité développe également l'esprit de solidarité... cela fait aussi partie de nos orientations et de notre adhésion à la charte des Centres Sociaux !

8. Les relations pédagogiques

Prendre des responsabilités et devenir autonome ne s'acquiert pas spontanément. Par une pédagogie active, l'équipe d'animation doit permettre à chaque enfant et au groupe de s'organiser. Faire avec eux et pas seulement pour eux demande une plus grande maîtrise à la fois technique et relationnelle.

Il est plus facile de faire que de faire faire !

Cette pédagogie implique pour l'animateur (en fonction de l'âge des enfants) un rôle de :

> Médiateur :

- * au sein du groupe en tant que représentant du monde adulte.
- * par rapport au milieu environnant, en facilitant l'intégration.

> Régulateur :

- * en aidant chaque participant à exprimer ses désirs et surmonter ses difficultés.
- * en aidant le groupe à faire acte de ses choix et de ses motivations.

> Coordinateur :

* en aidant le groupe (en tant que collectif) à s'organiser et prendre en charge à la fois ses loisirs et sa vie quotidienne.

Cette pédagogie de mise en situation n'est possible que si l'équipe obtient la reconnaissance des participants.

Enfin, s'il est important que l'animateur prenne plaisir (et le transmette aux participants) aux activités qu'il encadre, à aucun moment ses motivations ne doivent résulter que de ses propres désirs. L'animateur travaille en échange d'un salaire.

A l'extrême, si ces motivations dépassaient le cadre du public pour lequel il est censé s'adresser, il vivrait sur le terrain les attentes des participants comme une menace à ses propres désirs. C'est un point sur lequel il convient de rester vigilant !

9. La place des familles

Nous pensons que les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne de l'Accueil de Loisirs.

Nous devons établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants.

Cette confiance peut se traduire par une participation active de la part des parents qui peut se faire de différentes manières :

- En proposant de s'investir dans certains moments des accueils
- En participant à la création ou validation du programme d'activités lors de réunions de présentation ou dans le cadre de la commission enfance jeunesse.

Nous nous tenons à l'écoute des suggestions et des remarques qui pourront faire avancer la qualité de notre accueil loisirs.

Il est intéressant de préciser que le planning d'animation transmis aux familles est susceptible d'évoluer en fonction de différents facteurs (météo, envies des enfants, contraintes de personnel...)

10. Vers un projet pédagogique

Ce projet a été élaboré en vue d'établir une synthèse de nos orientations éducatives, se limitant à ce qui peut nous différencier des autres organisateurs d'accueils de loisirs.

Le projet éducatif est en soi anticipation. Il n'est sûrement pas un mode d'emploi. Nous savons tous trop bien que si l'animateur utilise des techniques, le premier outil, c'est lui-même.

Nous rencontrons à chaque accueil de loisirs, des enfants qui sont tous différents de par leur personnalité et leurs désirs. Nous ne pourrions adopter un comportement mécanisé et standardisé.

Pour ne pas rester au stade des intentions, il va falloir maintenant passer à l'action. A partir d'objectifs généraux, il va falloir déterminer les moyens, les méthodes et les outils utilisés. Passer de la théorie à la pratique, de manière beaucoup plus précise et mesurable.